

à intervalles réguliers, mais est constamment révisé d'après les renseignements pertinents qui sont reçus.

Pour la réponse à la deuxième partie, voir le tableau que voici:

Évaluation des coûts du programme de services médicaux pour l'année civile 1968 en supposant que le programme fédéral fonctionne durant douze mois (en dollars et par tête).

Province	Février 1968 Revision	Mai 1967 Revision du programme
Terre-Neuve	20.54	20.60
Île du Prince-Édouard	30.74	30.91
Nouvelle-Écosse	38.45	34.75
Nouveau-Brunswick	34.50	31.12
Québec	41.38	41.68
Ontario	46.94	48.49
Manitoba	43.15	43.57
Saskatchewan	37.62	36.05
Alberta	41.82	44.09
Colombie-Britannique	41.60	41.24
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	22.22	22.22
Canada	42.39	42.88

Quant à la troisième partie, voir la réponse n° 1, ci-dessus. Pour fins de comparaison avec l'évaluation la plus récente, les chiffres correspondants pour mai 1967 sont présentés. Ces chiffres sont utilisés comme base des plans quinquennaux, au cours de la révision du programme du ministère.

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Avant l'appel de l'ordre du jour, me permettrait-on de revenir à l'appel des motions afin de déposer un ordre de dépôt de documents corrigé?

Des voix: D'accord.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LA POSSIBILITÉ D'UNE RÉDUCTION DE L'AIDE MÉDICALE AUX INDIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Je poserai ma question au premier ministre, car elle concerne deux ministères. Je lui demande, au nom des Indiens de l'Alberta et de la Saskatchewan, de prendre en considération leurs craintes sérieuses qu'on ne réduise l'aide médicale qui leur est accordée.

[M^{me} Rideout.]

Ils s'appuient sur le traité n° 6, conclu entre le gouverneur Morris et les tribus indiennes à Fort Carlton en 1876, qui garantissait aux Indiens des soins médicaux et des médicaments à perpétuité en retour de la cession à la Couronne d'un territoire de 21,000 milles carrés. Ces Indiens sont très mécontents. Le premier ministre voudrait-il étudier la situation, car il se doit de fournir une assurance à ces Indiens?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je n'y manquerai pas, monsieur l'Orateur. Afin de dissiper toute crainte, je formule l'espoir que tout engagement pris par la Couronne sera respecté. J'espère que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pourra faire une déclaration, demain au plus tard, de façon à dissiper toute crainte quant à la restriction ou à la détérioration des services médicaux pour les Indiens.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais interroger le premier ministre au sujet de la lettre qu'il aurait adressée au premier ministre Manning pour l'informer que les services médicaux aux Indiens seraient diminués. Vu que ce dernier l'a rendue publique en la citant à l'Assemblée législative de l'Alberta, le premier ministre songerait-il à déposer la lettre aujourd'hui afin qu'on sache ce qu'elle renferme?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je serai très heureux d'étudier la question sans tarder. J'avais pensé que le contenu de la lettre ne serait pas divulgué avant que le ministre ait fait une déclaration; mais je ne m'en plains pas et je ne vois pas pourquoi elle ne devrait pas être déposée.

M. Douglas: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement songerait-il à mettre en délibération aujourd'hui les crédits supplémentaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social afin que le ministre puisse faire sa déclaration?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je me suis déjà engagé de façon générale. Vu qu'on m'apprend que la Chambre siégera demain et que le ministre sera ici, il pourrait peut-être faire sa déclaration à ce moment-là.